

DÉPARTEMENT DE L'YONNE



Arrêté n° ~~178~~ 2024
Portant réouverture du terrain d'honneur du
stade Lucien Masson appartenant à la
communauté de communes de
l'agglomération migennaise.

ARRÊTE DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise,

Vu les articles L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu l'arrêté 144/2024 portant fermeture jusqu'à nouvel ordre du terrain d'honneur du stade Lucien Masson suite à la prolifération de champignons nuisibles au gazon de type fusarium et pyriculariose, et leur contagiosité ;

Considérant que le terrain concerné est à nouveau en état d'être utilisé sans risque

ARRÊTE

Article 1er. - DECIDE de rouvrir l'accès au terrain d'honneur du stade Lucien Masson dès de la publication du présent arrêté.

Article 2 - Ampliation de cet arrêté est transmise à tous les utilisateurs habituels des terrains.

Fait à Migennes, le 24/10/2024.

Le Président,

François BOUCHER

